

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2010

Convoqué le 6 avril 2010, le Conseil Municipal s'est réuni lundi, le 12 avril 2010 à 20 heures, Salle Pierre Buscheck, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

Etaient présents :

M. Gérard HIRTZ, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Lucien STOECKLIN, , Patrick BENDELE, Diégo CALABRO, Erick GAUTHIER, Mmes Catherine ADAM, Claire TRICOT, Véronique GRUSS, , MM. Hugues BANNWARTH, Sébastien EHINGER, Nicolas KOENIG, Michel DEL PUPPO, Thomas KLETHI, Bruno FREYDRICH et David WIEST.

Etaient absentes excusées : Mmes Anita ZIMMERMANN (procuration à Mme Marie-Thérèse ZWICKERT), Marie GUILLON et Christine DONAZ.

I. Procès verbal de la séance du 25 février 2010

Celui-ci est approuvé à l'unanimité sauf pour le point 14 – itinéraire cyclable- (9 pour, 1 contre, 7 abstentions).

2. Tarifs des locations et concessions

Le conseil municipal adopte les divers tarifs comme suit (1 abstention pour les concessions dans le cimetière) :

TARIFS DES LOCATIONS 2010					
Salle St Michel			Club house football		
Commune		90.00	Commune		100.00
Hors commune		180.00	Hors commune		200.00
Chauffage		50.00	Chauffage/cuisine		50.00
Cuisine		20.00	Chapiteau		
Salle de l'Amitié			Commune		150.00
Commune		60.00	Hors commune		300.00
Hors commune		120.00	Chapiteau + Parc		
Chauffage		30.00	Commune		200.00
Cuisine		20.00	Hors commune		400.00
Salle des Sociétés			Cuisine		
Commune		80.00	Commune		30.00
Hors commune		160.00	Hors commune		30.00
Chauffage		30.00	Location vaisselle		
Cuisine		30.00	Le couvert		0.80
Gymnase	C. E. Vincentz	40.00/mois	Salle St Michel	St Léon	40.00/mois
Salle danse	B.P.	50.00/mois		Eguisheim	

Pour les locations des salles sur une durée inférieure à 4 heures, le demi-tarif est appliqué.

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE					
Tombe simple 2 m2		Tombe double 4m2		Columbarium 4 urnes	
15 ans	120.00	15 ans	240.00	15 ans	600.00
30 ans	240.00	30 ans	480.00	30 ans	1 200.00
50 ans	400.00	50 ans	800.00		

Autre redevance	Taxe de séjour	0.40 par nuit et par personne
------------------------	----------------	-------------------------------

TARIFS DU BUDGET ASSAINISSEMENT			
Redevance	1.20 €/m3	Taxe Agence de l'Eau	0.274 €
Abonnement	30.50 €/an	Droit de branchement	2 200.00 € par logement

3. Subventions

Le conseil municipal vote les subventions 2010 comme suit :

ADEM'HO : 3120 € - Association de pêche : 2250 € - Amicale des sapeurs-pompiers : 900 € - APRECIAL : 100 € - ASIET : 410 € - Association de quilles : 450 € - Association Foncière : 2050 € - Association de Gestion de Périscolaire : 35000 € - Association Les Jolis Mollets : 300 € - Ligue contre le cancer : 460 € - Conservatoire des Sites Alsaciens : 40 € - Fresch'n Co : 1500 € - GAS : 600 € - Herrli-Ados : 500 € - Jeunes Licenciés : 2000 € - Jeunes sapeurs- pompiers : 150 € - La Manne : 800 € - Ronde des Fêtes : 550 € - Terre des Hommes : 50 € - La section football de l'A.S.H. bénéficie également d'une subvention de 2000 € pour la construction d'un abri ; elle sera directement intégrée dans section la d'investissement.

4. Taux des contributions directes

Le conseil municipal décide l'augmentation de 2 % des taux des taxes d'habitation, foncière bâtie, foncière non bâtie et de la seconde composante de la taxe professionnelle. Ces taux sont de ce fait fixés comme suit :

- Taxe d'habitation 7.40 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 32.21 %
- Seconde composante de la taxe professionnelle 12.65 %

Le Maire souligne que nonobstant cet ajustement, HERRLISHEIM demeure avec la ville de TURCKHEIM , la commune ayant les taux d'imposition les plus bas du canton de WINTZENHEIM.

5. Budget primitif de l'exercice 2010

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2343-2,
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
- Après avis des commissions réunies en date du 1^{er} avril 2010,
- Ayant entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte (16 pour, 1 abstention), chapitre par chapitre, le budget primitif principal de l'exercice 2010.

6. Budget assainissement – décisions modificatives

Le conseil municipal vote les décisions modificatives au budget assainissement comme suit :

- Article 2183 Matériel de bureau - 21 800 €
- Article 2315 Installations techniques + 21 800 €
- Article 6287 Remboursement de frais + 11 000 €
- Article 658 Charges diverses de gestion courante - 11 000 €

7. Personnel communal

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition d'avancement de grade d'un agent de la commune.

8. Domaine public

Le Maire informe l'assemblée que le terrain occupé par l'ancien lit de la Lauch au niveau de la roue à aubes n'est plus affecté à un service public.

Il peut de ce fait, vu les dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques être désaffecté et déclassé.

Le conseil municipal, après délibération, prononce :

- la désaffectation du terrain occupé par l'ancien lit de la Lauch au niveau de la roue à aubes
- son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune.